

Le mentorat en lecture à Marly

Objectif et conditions du projet

L'objectif du mentorat en lecture à Marly est de transmettre aux enfants l'envie et la joie de lire, et ainsi faisant, d'encourager le maniement de la langue et les échanges intergénérationnels et interculturels.



Conditions cadres

- ✓ Une fois par semaine, vous lisez des textes, des bandes dessinées, des livres et tout ce qui plaît aux enfants avec un ou une élève. Raconter des histoires, discuter, jouer, parler ou raconter des blagues a également sa place dans le cadre du mentorat en lecture.
- ✓ L'élève vous rencontre une fois par semaine, en dehors des heures de cours, à la bibliothèque de Marly.
- ✓ Le soutien à la lecture dure 45 minutes et se déroule à la bibliothèque de Marly.
- ✓ Il ne s'agit ni d'aide aux devoirs, ni de cours particuliers.
- ✓ Vous suivez une formation continue au cours de laquelle vous êtes préparé.es au travail et faites la connaissance de tous les mentor.es de lecture.
- ✓ L'offre est gratuite pour les enfants.
- ✓ Vous faites la connaissance des enfants et de leurs parents avant le début du mentorat, lors d'une rencontre avec tous et toutes les participant.es au projet (soirée de lancement).
- ✓ La participation au mentorat est facultative pour les deux parties, mais néanmoins contraignante car elle requière un engagement jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.
- ✓ En cas d'absence ou de maladie, les parents vous informent directement et à temps, et vous informez les parents directement et à temps. Il n'est pas souhaitable que des numéros de téléphone soient échangés entre les enfants et vous.
- ✓ La participation au mentorat en lecture est de la responsabilité individuelle. La commune de Marly décline toute responsabilité en cas de dommage et ne peut en aucune façon être tenue pour responsable. Chaque participant-e ou mentor-e est responsable d'être couvert-e par une assurance personnelle (assurance responsabilité civile (RC)).
- ✓ En cas de questions ou problème, veuillez vous adresser directement à Mme Anne Dagon, responsable de la bibliothèque : en appelant le 079 756 52 79 ou le 026 435 50 95 ou en écrivant à bibliotheque@marly.ch ou anne.dagon@marly.ch.

Je me déclare d'accord avec l'objectif et les conditions générales du projet « Mentorat en lecture à Marly » et j'orienterai mon engagement bénévole en conséquence.

Date :

Signature :

Remarques :

Je suis d'accord de partager mes coordonnées de contact avec les autres mentor.es afin de pouvoir échanger des informations et s'organiser (en cas de remplacement par exemple) :

Oui

Non

Expéditeur.trice :

Nom :

Prénom :

Rue :

Lieu :

Adresse email :

N° de tél. ; si possible n° de portable :

Charte du Mentorat en lecture à Marly

Cette charte établit les devoirs de chaque partie prenante au projet de Mentorat en lecture à Marly, soit d'une part les enfants et leur(s) parent(s) et d'autre part, les bénévoles (mentor-es).

L'objectif du mentorat en lecture à Marly est de transmettre aux enfants l'envie et la joie de lire, et ainsi faisant, d'encourager le maniement de la langue et les échanges intergénérationnels et interculturels. Les enfants et les mentor-es se rencontrent une fois par semaine à la Bibliothèque de Marly en dehors des heures de cours et en dehors des périodes de vacances scolaires. Les mentor-es et les enfants lisent ensemble des livres, des textes et des bandes dessinées, et jouent également à des jeux, racontent des histoires et des blagues, parlent ensemble. Il ne s'agit ni d'une aide aux devoirs, ni de cours particuliers.

Conditions cadres pour les enfants et leur(s) parent(s)

1. Les enfants rencontrent 1x/par semaine, pendant 45 minutes, un-e mentor-e de lecture à la bibliothèque de Marly, en dehors des heures de cours et selon la plage horaire fixée.
2. Les enfants n'invitent aucun-e ami-e pour cette séance – il est important que le/la mentor-e et l'enfant se retrouvent seul-es pendant ces 45 minutes.
3. Une fois l'inscription validée et le binôme (enfant/mentor-e) formé, la famille s'engage pour une année scolaire et prévient le plus tôt possible si elle souhaite continuer l'année suivante :
 - a. Une année scolaire = le mentorat commence **dès le 15 septembre, s'arrête une semaine avant Noël et reprend à la mi-janvier pour terminer à la fin du mois de mai.**
 - b. Le mentorat s'arrête pendant les vacances scolaires.
4. Les familles sont **attentives aux éventuelles autres activités extrascolaires** de leur enfant et s'assurent que ce dernier ou cette dernière puisse respecter son engagement auprès de son/sa mentor-e (et donc être présent-e à l'heure définie, chaque semaine).
5. Les mentor-es ne sont pas responsables des trajets des enfants, les familles doivent par conséquent assurer cet aspect qui ne sera pas pris en charge.
6. En cas d'absence ou de maladie, les parents informent directement et à temps le/la mentor-e de leur enfant.
7. Au bout de 3 séances manquées sans prévenir le/la mentor-e, la responsable du projet se réserve le droit de mettre fin au mentorat car d'autres enfants aimeraient s'inscrire.
8. La participation au mentorat en lecture est de la responsabilité individuelle. La commune de Marly décline toute responsabilité en cas de dommage et ne peut en aucune façon être tenue pour responsable. Chaque participant-e ou mentor-e est responsable d'être couvert-e par une assurance personnelle (assurance responsabilité civile (RC)).
9. En cas de questions ou problème, veuillez vous adresser directement à Mme Anne Dagon, responsable de la bibliothèque : en appelant le 079 756 52 79 ou le 026 435 50 95 ou en écrivant à bibliotheque@marly.ch ou anne.dagon@marly.ch.

Conditions cadres pour les mentor-es

Les mentor-es de lecture souhaitent transmettre la joie et l'envie de lire. Ils/elles encouragent le maniement de la langue et transmettent aux enfants le plaisir et l'intérêt pour la lecture pendant leur temps libre. Par le biais d'une approche ludique de la lecture et de la communication langagière, le but est de favoriser la transmission de compétences linguistiques, mais aussi les échanges intergénérationnels et interculturels.

1. Les mentor-es s'engagent bénévolement.
2. Les mentor-es rencontrent 1x/par semaine, pendant 45 minutes, un-e enfant à la bibliothèque de Marly, en dehors des heures de cours et selon la plage horaire fixée.
3. Les mentor-es passent un entretien avec la responsable de projet et suivent une formation continue les préparant pour leur mission.
4. Les mentor-es échangent leurs coordonnées avec le/les parent(s) – jamais avec l'enfant.
5. Les mentor-es peuvent s'organiser entre eux pour les remplacements (en cas de maladie, de vacances ou autre) et, s'ils le souhaitent, intégrer le groupe Whatsapp.
6. Les mentor-es évitent tout contact physique intentionnel avec les enfants.
7. La participation au mentorat en lecture est de la responsabilité individuelle. La commune de Marly décline toute responsabilité en cas de dommage et ne peut en aucune façon être tenue pour responsable. Chaque participant-e ou mentor-e est responsable d'être couvert-e par une assurance personnelle (assurance responsabilité civile (RC)).
8. En cas de questions ou problème, veuillez vous adresser directement à Mme Anne Dagon, responsable de la bibliothèque : en appelant le 079 756 52 79 ou le 026 435 50 95 ou en écrivant à bibliotheque@marly.ch ou anne.dagon@marly.ch.





Commune de Marly

Service Enfance et Formation



Sélection des plages horaires (45 minutes)

Nom et prénom: _____

- Je prends volontiers en charge un enfant
- Je prends volontiers en charge deux enfants

Veillez cocher les plages horaires qui vous conviennent et pour lesquelles vous avez régulièrement du temps libre.

Cela permettra de vous attribuer une plage horaire définitive qui vous sera confirmée entre la fin du mois de novembre et la mi-décembre au plus tard, afin que vous puissiez vous organiser.

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|---------------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| 9.00 – 9.45 | | | | | | |
| 10.00 – 10.45 | | | | | | |
| 11.00 – 11.45 | | | | | | |
| 14.45 – 15.30 | | | | | | |
| 15.45 – 16.30 | | | | | | |
| 16.45 – 17.30 | | | | | | |
| 17.45 – 18.30 | | | | | | |

